



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 12 octobre 2021 - n°2

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Secrétariat Général

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

- Arrêté n° PREF/SCPPAT/2021284-0001 du 11 octobre 2021 portant suppléance du préfet des Pyrénées-orientales.



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Réf : Laurence REFFAY

Tél : 04.68.51.65.17

Mél : pref-coordination@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ n° PREF/SCPPAT/2021284-0001 portant suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;
- VU** le décret du 13 septembre 2019 nommant Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales ;
- SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, est désigné pour assurer la suppléance de Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales le mercredi 13 octobre 2021 (8h00-20h00).

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 11 octobre 2021

Le préfet



Étienne STOSKOPF